CHAPITRE 2

LA SECONDE REPUBLIQUE

(1848 - 1851)

1848 : la seconde République débute dans l'enthousiasme

1851 : elle s'achève par un coup d'Etat, dans la lassitude

I - De la République militante à la République Conservatrice

1) La Révolution de février 1848 : Romantisme et Socialisme

23 février 1848 : la Chambre des députés est envahie. Un gouvernement provisoire de la République est créé, se composant de 11 membres, regroupant un large éventail politique et social : on y trouve notamment un néo-Jacobin (Ledru-rollin), un Républicain Romantique (Lamartine), un socialiste étatiste (Louis Blanc) et un ouvrier (Albert).

« Je suis leur chef parce que je les suis toujours. » (Albert)

La prise de pouvoir s'est effectuée le 23 février dans un vide total : vide constitutionnel, politique, il n'y a pas d'équipes de rechange. Le pouvoir est par nature transitoire et s'abrite derrière la notion - romaine – de salut public.

Le maître mot de 1848 est l'euphorie. Euphorie des Républicains, la

République sort d'un exil intérieur ; euphorie des Romantiques, des socialistes, qui sont d'ailleurs très divisés entre eux ; euphorie du peuple.

Le gouvernement provisoire entend répéter la geste Révolutionnaire de 1789 tout en rassurant la Nation et une Europe monarchique. Son programme illustre la chose :

- le programme est démocratique : la République s'accompagne du suffrage universel : les électeurs sont 9 millions. Ainsi la légitimité démocratique est fondée sur la souveraineté nationale.

- c'est ensuite un programme libéral : il promeut la liberté totale de la presse, liberté de réunion et d'association

- le programme comporte également un aspect humanitaire : pour rassurer la population contre une éventuelle résurgence de la Terreur, la peine de mort pour crime politique est abolie. Autre point, Victor Schoelcher abolit l'esclavage dans les colonies.

- social : le droit au travail est proclamé. Pour l'assurer, sont créées des Ateliers Nationaux (rien à voir avec les Ateliers Sociaux préconisés par Louis Blanc), soit des vastes chantiers où un travail est fourni aux chômeurs. L'extrême gauche va encore plus loin : Blanqui (surnommé « l'enfermé » pour le temps qu'il passa en prison) réclame une législation sociale ainsi qu'un impôt progressif sur le revenu.

2) La peur et le verdict du suffrage universel

La poussée à gauche engendre un phénomène de peur dans la bourgeoisie française et dans les campagnes, on craint un mouvement semblable à la Terreur.

Survient alors une crise de confiance se traduisant par :

- l'effondrement des valeurs boursières

- l'échec économique : le gouvernement provisoire a vidé le trésor.

La société est conflictuelle. Elle connaît heureusement un point d'ancrage, un arbitre irrécusable : le suffrage universel.

En 1848, un certain optimisme domine. Tocqueville, maire d'un village de

Normandie, conduit tout son village au vote.

Mais les Républicains et Socialistes craignent le suffrage universel car ils savent que l'éducation du pays reste à faire. Ils redoutent d'être désavoués aux élections de l'Assemblée Nationale Constituante.

Ledru-rollin, ministre de l'intérieur, adresse aux commissaires de la République une circulaire pour faciliter l'élection des sympathisants :

« Tous les hommes de la veille et pas ceux du lendemain ».

Les Républicains affichent un comportement anti-démocratique : ils tentent de faire repousser les élections, reprennent une idée jacobine selon laquelle seuls les Républicains sont de véritables citoyens.

23 et 24 avril 1848 : élections de la Constituante, marquent la fin des «hommes de la veille», soit les Républicains que l'on appelle les «Démoc-Soc». Ne sont représentés que 200 Républicains, contre 250 Royalistes et 450 députés modérément Républicains.

Devant cette situation, la gauche organise une émeute le 15 mai, émeute qui est brisée. L'Assemblée Constituante entame la liquidation de la politique sociale antérieure en fermant les Ateliers Nationaux.

La fermeture déclenche au mois de juin des journées sanglantes le 23, 24 et 25 juin 1848. La République, à la différence de la Monarchie

Constitutionnelle, sure de sa légitimité, fait tirer sur le peuple. Ces journées sont perçues par Tocqueville comme des combats de classes.

Ainsi, la République Militante s'achève. Débute alors la République Conservatrice.

Un phénomène nouveau dans la vie politique apparaît : la peur du nombre car les classes dirigeantes ont compris que les classes laborieuses étaient dangereuses. Elles étaient jusqu'alors dans la mouvance de la bourgeoisie, mais elles commencent à acquérir leur autonomie. La gauche elle-même craint ces masses détentrices de la souveraineté. Excepté à Paris, la gauche n'arrive plus à maintenir son contrôle.

Bilan des élections d'avril 1848

Les élections d'avril 1848 sont doublement révélatrices :

1/ La majorité du pays, qui s'est exprimée par le suffrage universel, est conservatrice. Elle ne veut pas de ces Révolutionnaires qui selon les remarques de Tocqueville et Marx singent la Grande Révolution sans la continuer effectivement.

« La répétition d'un événement est une parodie. » (Marx)

2/ Le suffrage universel marque la fin du monopole politique exercé par la capitale : la province peut désormais remettre en question une résolution parisienne.

II - La Constitution du 4 novembre 1848 et l'onction populaire

L'Assemblée avait eu à régler le problème des émeutes de juin, puis décidé de confier un pouvoir exécutif dictatorial au général Cavaignac (qui avait brisé les émeutes de juin).

L'option de l'Assemblée est claire : un nouveau régime bourgeois devra s'appuyer sur une Constitution qui établira légalement la République.

La Constitution est rapidement préparée et promulguée le 4 novembre 1848.

1) Les paris impossibles des Constituants

Cette Constitution renoue avec le passé :

- d'une part avec la Révolution française

- d'autre part avec la République, qui sort d'un long exil intérieur (exil depuis le consulat).

Il est donc logique que son fondement soit démocratique et qu'elle consacre une souveraineté nationale reposant sur le suffrage universel.

Mais le triomphe de cette souveraineté nationale a été trop rapide, et elle va être bafouée.

La Constitution du 4 novembre présente 2 lacunes importantes :

1/ elle est privée de 2 supports qui lui aurait permis de s'ancrer dans le pays : le parlementarisme et le libéralisme.

- Le parlementarisme est rejeté car il apparaît comme un produit de la

Monarchie Constitutionnelle.

- Le libéralisme n'apparaît plus comme un idéal.

2/ Si un réalisme manifeste est perçu dans les préoccupations sociales, un irréalisme constitutionnel est apparent. Cette pesanteur du passé les a incité à tenir compte de la tradition républicaine et les Constituants ont ressourcé un monocamérisme (type 1791 ou 1793) combiné avec un système présidentiel inspiré (du fait de Tocqueville ?) de l'exemple américain.

Mais les Constituants n'ont pas précisé s'il s'agissait d'un régime présidentiel ou non.

Le préambule fait une large place aux principes et buts de la République, la devise révolutionnaire (« Liberté, Egalité ») se trouve complétée par

« Fraternité ». Nombre de Républicains critiqueront ce 3ème terme.

- La République entend assurer le progrès social, protège le citoyen, la famille, la propriété et la Religion.

- La République s'oblige à fournir au citoyen l'assistance et l'instruction car comme le dira Proudhon, la « Démocratie c'est la Démopédie » (soit l'instruction du peuple).

Il apparaît donc clairement dans le Préambule que l'idéal des Constituants est social.

La séparation des pouvoirs semble s'inspirer de celle de l'An III mais les

Constituants, croyant avoir décelé les défauts passés, ont mis au point un équilibre entre deux pouvoirs renforcés et représentatifs élus par le même corps électoral.

L'exécutif et le législatif sont monocaméristes.

Le législatif

Le pouvoir législatif se compose d'une Assemblée nombreuse, comportant 750 députés, élue pour 3 ans au suffrage universel, par scrutin de liste.

Les députés sont inviolables.

Pour éviter les abus de la Monarchie de Juillet, où on avait assisté à de la concussion, il est décidé que les fonctionnaires ne sont plus éligibles en compensation de l'indemnité parlementaire (pour laquelle Baudin se fera tuer sur les barricades).

L'Assemblée est permanente.

L'exécutif

C'est en matière d'exécutif que les Constituants innovent : instauration d'une Présidence de la République, malgré l'amendement de Jules Grévy (futur Président sous la IIIème République) qui avait demandé la confusion des fonctions du Président de la République et celles du Président du Conseil.

Le Président est élu pour 4 ans, doit avoir 30 ans au moins, n'est pas immédiatement rééligible. Il doit être élu à la majorité absolue des votants, à défaut par au moins 2 millions de voix.

L'exécutif comporte aussi un gouvernement composé d'un vice-Président de la

République et par des Ministres nommés et révoqués par le Président.

La collaboration des pouvoirs

La Constitution prévoit une certaine collaboration entre les pouvoirs :

- l'Assemblée vote les lois mais le Président peut demander une seconde délibération, un second vote. La loi, pour être exécutoire, doit être promulguée par le Président (collaboration en matière législative).

- il existe aussi une collaboration pour les décisions importantes : l'Assemblée doit approuver la Déclaration de guerre faite par le Président.

Mais cette collaboration n'a rien à voir avec celle d'un régime parlementaire. Chacun des pouvoirs est démuni de moyens d'action :

- l'Assemblée ne peut destituer ni le Président ni le Gouvernement

- le Président ne peut dissoudre l'Assemblée

- selon la Constitution, les Ministres sont responsables mais devant le

Président et non devant l'Assemblée.

On espérait que les deux pouvoirs navigueraient de concert puisque étant issus d'un même corps électoral. Néanmoins la Constitution avait inauguré un système de séparation des pouvoirs dépourvu de toute tradition. Il s'agit d'un système conférant de facto ou de jure une prééminence au Président, ce qui rappelle le système américain.

Les Constituants avaient fait 3 sorts de pari extrêmement osés :

1/ ils avaient omis le fait qu'en se privant de Parlementarisme, en ne prévoyant aucun moyen d'action réciproque, la seule issue était le coup d'Etat.

2/ Les Constituants avaient négligé que le même corps électoral national élisait le Président de la République, plébiscité, ce qui ouvrait la porte à toutes les tentatives de restauration de pouvoir personnel.

Pyat, un socialiste, avait vu le problème : « Une telle élection sera un sacrement autrement divin que l'huile de Reims et le sang de Saint Louis. »

3/ Les Français pensaient au même candidat : Louis Napoléon Bonaparte, couvert de ridicule lors de ses équipées précédentes, notamment à Boulogne.

Mais le candidat est mésestimé par la classe politique, on le disait « crétin », « idiot ». Le pari est fait sur le peuple et la Providence :

« Dieu et le Peuple se prononcent. » (La Martine)

Or, LaMartine est écrasé par Louis Napoléon Bonaparte.

2) L'inéluctable conflit constitutionnel et le coup d'Etat

La mise en application de la Constitution allait vite révéler sa fragilité.

Novembre 1848 - décembre 1851 (date du coup d'Etat) : la période repose sur un nom : Bonaparte. Celui-ci exploite un atout : il est le neveu du Grand

Napoléon Premier et il sait utiliser au mieux la légende impériale, demeurée vivace dans les esprits.

10 décembre 1848 : le peuple élit triomphalement Louis Napoléon Bonaparte à 5 millions 500 000 voix sur 7 millions 500 000.

13 mai 1849 : l'Assemblée législative est élue pour 3 ans. La Droite triomphe (Parti de l'Ordre) : on dénombre 500 députés de droite.

Durant un temps très bref, les pouvoirs semblent collaborer : une politique conservatrice est menée contre toute renaissance du péril révolutionnaire.

Mais un divorce se produit lorsque l'Assemblée constate que le Président entame une série de voyages en province, et que ses discours traduisent une politique personnelle, accroissant sa popularité.

31 mai 1850 : l'Assemble vote une loi scélérate qui anéantit le suffrage universel : 1/3 du corps électoral est exclu car on exige un domicile continu dans la même commune durant 3 années. Or il y a à l'époque un grand nombre d'ouvrier agricoles journaliers qui bougent sans arrêt.

Une opposition se tend entre les deux pouvoirs.

1852 : échéance, date à laquelle les pouvoirs doivent être renouvelés.

Le Prince-Président a échoué en juillet 1851 à obtenir une révision constitutionnelle qui lui aurait permis de se faire réélire. Il agit alors avec une habileté consommée : en novembre 1851 : il demande à l'Assemblée d'abroger la loi scélérate du 31 mai 1851, se posant ainsi en défenseur du suffrage universel.

L'Assemblée se discrédite car elle refuse. Celle-ci cesse alors d'être l'expression de la souveraineté nationale.

Louis Napoléon Bonaparte prépare son coup d'Etat, il sait qu'il peut compter sur l'Armée, sur ses amis (Rouher, Morny) qui peuvent jouer en sa faveur.

Il choisit, comme date de coup d'Etat, l'anniversaire d'Austerlitz.

2 décembre 1851 : la capitale se couvre d'affiches intitulées « appel au peuple », qui décide la dissolution, le rétablissement du suffrage universel, la remise du pouvoir constituant au Président, et le peuple est invité à ratifier l'opération.

Tout ceci a une signification multiforme :

Le viol de la Constitution marque la fin d'une République conservatrice qui avait été militante. Il y eut une certaine résistance car une génération venait de faire l'apprentissage de la Démocratie. Mais cette réaction est faible : le régime est déconsidéré, parce que la province avait divorcé de la capitale.

21 et 22 décembre 1851 : un plébiscite est soumis au peuple, il est approuvé à une écrasante majorité.

Le Bonapartisme est ambigu, il conjugue autorité et démocratie, reposant sur l'idée d'un système impérial qui est le fait de Napoléon Premier, dans le sillage duquel se pose Napoléon III.